

COMITÉ DE FONDATION DE NOUVEAU CLUB DE CLUB

OBJECTIF : Fonder et aider à l'implantation de nouveaux clubs afin d'accroître le niveau des services selon les besoins démographiques des collectivités en ce qui a trait au développement de la jeunesse.

PERSONNEL : Le comité devrait compter de deux à quatre membres y compris le président. Les membres de ce comité devraient faire preuve d'entregent et s'intéresser particulièrement à répandre l'Optimisme et les idéaux Optimistes dans de nouveaux milieux.

DEVOIRS / RESPONSABILITÉS :

- Étudier et découvrir le type de club qui attire de nouveaux Optimistes.
- Planifier et mettre sur pied un programme de fondation de nouveaux clubs qui comprend :
 - Décider où on fondera le nouveau club;
 - Former l'équipe qui verra à la fondation du club;
 - Établir le plan d'action de cette fondation;
 - Commencer la fondation;
 - Fixer la date où la fondation sera complétée;
 - Préparer le suivi et le suivi ultérieur de la fondation du nouveau club.

PLAN D'ACTION : Dénicher des occasions de fondation et concevoir un plan pour les réaliser.

- a) Qu'est-ce qui doit être fait?
- b) Qui doit le faire?
- c) Quand est-ce que ce doit être fait?